

Compte-rendu 19 avril 2013

**Michel BOYON**

## **L'audiovisuel français 2007/2012**

**« La télévision française est marquée par l'esprit jacobin »**

Michel Boyon a dressé à grands traits les caractéristiques de l'audiovisuel français.

- Les médias français sont marqués par le passé et le monopole d'Etat qui s'est exercé pendant de longues années.  
Le changement est intervenu à partir des années 1980, concrétisé notamment par la loi Léo­lard (1986).
- L'esprit jacobin domine la télévision française, alors que ce n'est pas le cas pour la radio. Les télévisions locales à l'étranger, peuvent être beaucoup plus puissantes qu'elles ne le sont en France.
- C'est un secteur régulé. Cette régulation est la mission du CSA, qui se traduit par les autorisations données à l'émission et d'autre part le suivi des programmes. « *Il n'y a pas de censure* » qui signifierait un contrôle à priori. Le CSA ne peut empêcher la diffusion d'un programme, mais il impose le respect de ratios pour les films, les fictions, la publicité, etc. Il doit veiller à l'impartialité des chaînes publiques, au respect du pluralisme politique et à l'honnêteté de l'information, organiser les campagnes électorales dans l'audiovisuel public, contribuer à la lutte contre les discriminations, veiller à la protection du jeune public...
- La révolution numérique a entraîné un bouleversement technologique majeur. Avec la TNT c'est aujourd'hui 25 chaînes gratuites à la disposition du public. Les exigences des téléspectateurs se sont parallèlement accrues. La radio numérique terrestre (RNT) en dépit de retard, n'est pas abandonnée.
- Le secteur audiovisuel est un secteur fragile, surtout la télévision ( 11 000 salariés). Les groupes français sont des nains au niveau de l'Europe et en comparaison des groupes étrangers.
- Les médias français sont un terrain d'enjeux polémiques par excellence (désignation des présidents de chaînes, des directeurs des programmes...).



Jean-Claude Charrier – mai 2013